

En exercice : 28

Présents : 17

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 15

Date de la convocation : 20 juin 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN
Mme M. DENIS M. J.C. ROUAULT M. R. SURCOUF M. H. DEPOUEZ
Mme K. BOISNARD Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. P. ROUAULT
Mme C. MASSART M. K. BETTAL Mme B. MILLET

SUPPLEANT : M. B. GUITTON

EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN Mme N. BRIAND M. P.M. NANA Mme I. SIMONESSA

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE

Monsieur Robert Surcouf, Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » informe les membres du Comité Syndical que par délibération n° 58-2023 du 24.05.2023, le Comité Syndical avait approuvé une actualisation du règlement intérieur aux usagers de l'école de musique et de danse.

Monsieur le Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » présente une nouvelle actualisation du règlement intérieur.

Ce règlement intérieur comprend :

- Les dispositions générales,
- La scolarité et vie de l'école de musique et de danse

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de la compétence « Enseignement Culturel », **à l'unanimité :**

- approuvent l'actualisation du règlement intérieur aux usagers de l'école de Musique et de Danse annexé à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024
sa publication le2024
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président